

Conditions d'engagement et prestations complémentaires en faveur du personnel /

AXA Winterthur offre à ses collaborateurs des conditions d'engagement attractives assorties de très bonnes prestations accessoires et sociales, ainsi qu'un environnement moderne et dynamique. Vous trouverez ci-après un aperçu des conditions d'engagement et prestations complémentaires en faveur du personnel.

Temps de travail, vacances, congés

Temps de travail réglementaire

42 heures par semaine¹ (pour un taux d'occupation de 100%)

Heures supplémentaires

Sont compensées par un congé

Vacances

5 semaines pour tous les collaborateurs
Les dispositions complémentaires suivantes s'appliquent par ailleurs:

- Collaborateurs ayant atteint l'âge de 59 ans révolus ou après 30 années de service révolues: 6 semaines
- Assistant Vice Presidents ayant atteint l'âge de 50 ans révolus ou après 30 années de service révolues: 6 semaines
- Membres du Senior Management: 5 semaines et 2 jours jusqu'à 50 ans révolus; 6 semaines après 50 ans révolus ou après 30 années de service révolues

Congé maternité

6 mois; 100% du salaire pendant 16 semaines (de la 1^{re} à la 4^e année de service) ou 5 mois (dès la 5^e année de service)

Congé de paternité

4 semaines, pour autant que les rapports de travail ne soient pas résiliés.

Période d'essai et délais de résiliation

Période d'essai

De manière générale, 3 mois

Délais de résiliation

De manière générale:

- 7 jours durant la période d'essai
- 1 mois durant la 1^{re} année de service
- 2 mois de la 2^e à la 9^e année de service
- 3 mois après la 10^e année de service
- 4 mois après l'âge de 50 ans révolus

Membres du Senior Management:

3 mois ou 4 mois après l'âge de 50 ans révolus;

Membres du Directoire:

6 mois

Rémunération et allocations

Salaire

Salaire annuel versé en 12 mensualités

Rémunération variable individuelle

Une éventuelle rémunération variable individuelle dépend du résultat du Groupe AXA, de l'entreprise et du secteur d'entreprise ainsi que de la performance individuelle; les rapports de travail ne doivent pas avoir été résiliés au 1^{er} février de l'année du versement; il n'y a pas de droit contractuel à cette rémunération.

Jubilés¹

A partir de 10 ans de service, gratifications d'ancienneté

Allocations pour enfants et allocations de formation

La réglementation cantonale s'applique; l'allocation de formation est versée – au-delà des dispositions légales – jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 20 ans révolus ou de 25 ans révolus en cas de formation continue.

Allocation familiale de l'entreprise^{1,3}

3000 CHF par an. Les collaborateurs ayant à charge un ou plusieurs enfants nés après le 31 décembre 1992 ont droit à une allocation jusqu'à ce que l'enfant le plus jeune ait atteint l'âge de 20 ans révolus ou – s'il est en formation – de 25 ans révolus.

Caisse de Pension pour le personnel des sociétés AXA

Solution de prévoyance très étendue avec des prestations subobligatoires élevées et une rémunération attractive; primauté des cotisations; l'entreprise assume en outre les frais liés à l'administration courante.

Développement et perfectionnement

En interne

Large palette de possibilités de formation et de perfectionnement avec concentration sur la qualification, le développement et la constitution de réseaux

En externe

Participation éventuelle aux coûts de cours et de formations reconnus (y compris cours de langue) selon la fonction et l'évolution professionnelle prévue

Conditions préférentielles

AXA Winterthur – Assurances²

Réduction de prime:

- Assurances Non-vie: 30% (aucun rabais n'est octroyé pour certaines assurances)
 - Assurances-vie avec primes périodiques*
 - Produits de risque pur (décès/incapacité de gain): 30%
 - Produits d'épargne avec constitution de capital financés par primes périodiques: 10%
- *Rabais cumulé pour l'ensemble des polices: au maximum 5000 CHF par an.
- Assurances-vie avec primes uniques
 - Généralement: rabais de 4,5%
 - Exception: pour Protect Invest, rabais de 2%

AXA Winterthur – Hypothèques²

Taux préférentiels sur les hypothèques à taux variable ou à taux fixe

Shareplan AXA

Obtention de parts de fonds de placement avec des actions AXA à des conditions préférentielles une fois par an

BANK-now

Crédits privés à des taux préférentiels; leasing à des conditions préférentielles

Rabais de flotte

Lors de l'achat d'un véhicule, les collaborateurs peuvent bénéficier, en plus d'un éventuel rabais du concessionnaire, d'un rabais de flotte, pour autant qu'ils répondent aux critères définis par le concessionnaire concerné.

Assurances-maladie²

- Rabais sur les assurances complémentaires de Sanitas et d'ÖKK;
- Contribution de l'entreprise de 30 CHF par mois lorsque l'assurance de base

est souscrite chez Sanitas dans le contrat-cadre.

Cartes de crédit de Swisscard

Cartes standard sans cotisation

Chèques Reka³

Rabais de 20%, jusqu'à concurrence de 1000 CHF par an

Abonnement CFF demi-tarif

Les collaborateurs qui disposent d'un abonnement demi-tarif ou d'un abonnement général ont la possibilité de percevoir chaque année civile des chèques Reka Rail pour un montant correspondant aux frais annuels d'un abonnement demi-tarif

UBS

- 30% de rabais sur les droits de garde et sur le courtage des transactions sur titres, pas de droits de garde pour les actions d'AXA et du Credit Suisse;
- 50% de rabais sur les commissions d'émission des fonds UBS;
- 35% de rabais sur les mandats de gestion de fortune;
- comptabilisation gratuite et prise en charge d'éventuels frais de tiers;
- paiements/épargne: offre préférentielle gratuite pendant 2 ans.

Divers

Family Care

Offre complète (en termes de conseil et de soutien) pour la garde d'enfant extra-familiale et les soins devant être prodigués à un proche âgé, malade ou handicapé

Service militaire/civil

Poursuite du versement du salaire à 100% sauf pendant l'école de recrues ou la formation de base

Représentation du personnel / Délégation du personnel

Dans le cadre de leurs compétences, les membres de la Délégation du personnel défendent les intérêts des collaborateurs. Ils font aussi office d'interlocuteurs et d'intermédiaires pour toutes leurs questions et requêtes.

Sport et santé

Promotion durable de la santé notamment à travers des activités sportives le midi sur les principaux sites régionaux, tarifs réduits sur des abonnements annuels dans des centres de fitness, etc.

Accident et maladie

- Poursuite du paiement de l'intégralité du salaire pendant 6 mois (de la 1^{re} à la 5^e année de service) ou 12 mois (à partir de la 6^e année de service);
- Assurance d'une indemnité journalière en cas de maladie et assurance-accidents généreuse
- Assurance-accidents complémentaire avec couverture des patients en division privée (frais médicaux)
- Capital supplémentaire en cas de décès ou d'invalidité à la suite d'un accident

Rabais lors de manifestations culturelles/sportives ainsi qu'auprès de diverses entreprises

Selon l'offre actuelle

Restauration

- Restaurants du personnel subventionnés à Berne, Lausanne, Winterthur et Zurich;
- Contribution aux frais de repas^{1,3} de 140 CHF par mois pour les personnes qui n'ont pas accès aux restaurants du personnel

Remarques

Les conditions d'engagement et prestations complémentaires en faveur du personnel décrites ci-dessus s'appliquent à tous les collaborateurs soumis au règlement du personnel d'AXA Winterthur. Restrictions:

- ¹ Les conditions se basent sur un taux d'occupation de 100% et dépendent du taux d'occupation individuel de chaque collaborateur.
- ² Peuvent en bénéficier les collaborateurs dont le taux d'occupation s'élève à 50% minimum.
- ³ Les membres du Senior Management n'y ont pas droit.

Des directives spécifiques s'appliquent dans certains cas aux apprentis et aux participants à des programmes destinés aux porteurs de maturité ainsi qu'aux collaborateurs du service externe d'AXA-ARAG Protection juridique SA.

Pour des raisons de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée, mais elle désigne implicitement – sauf mention contraire expresse – les personnes des deux sexes.